

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

ACTUALISATION DES EMPLOIS, DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 février 2022 relatif à l'actualisation des emplois en lien avec les bons intitulés et à la transformation du poste de secrétaire général en poste de directeur général des services,

Vu la délibération N° 2021/12/07/09B du 07 décembre 2021 relative à l'actualisation des emplois et du tableau des emplois,

Considérant que pour la modification proposée, le Conseil Municipal n'est pas tenu de saisir le Comité Technique,

M. Bernard GOALEC, Maire, explique au Conseil Municipal le contexte du tableau des emplois et son utilité.

Il propose la modification suivante de l'emploi :

De

Libellé de l'emploi	Grade mini	Grade maxi	Recours contractuels aux	Particularité du poste	Quantité	Durée du travail	Vacant Pourvu
Agent Administratif	Adjoint Administratif	Rédacteur principal	Oui article L. 332-14	Poste créé pour organiser les périodes de tuilage, de remplacement ou de renfort	1 poste	TC ou TNC	Vacant

En

Libellé de l'emploi	Grade mini	Grade maxi	Recours contractuels aux	Particularité du poste	Quantité	Durée du travail	Vacant Pourvu
Agent Administratif	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Oui article L. 332-14	Poste créé pour organiser les périodes de tuilage, de remplacement ou de renfort	1 poste	TC ou TNC	Vacant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification proposée,

Met à jour le tableau des emplois et des effectifs, ci-après, organisé par filière, ce tableau annule et remplace celui validé lors du conseil municipal du 07 décembre 2021,

Inscrira au budget, si nécessaire, les crédits correspondant aux postes ainsi validés.

Le Secrétaire de séance,
Roland STERN



Le Maire,
Bernard GOALEC

